

ENCRE ROUGE - MAGENTA INK (DC-ID26M)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250053QD_EU(En)

Nomination No.: MCHQD2500260-03

Version : V2.0.0.3- FR

Date de révision : 23/01/2025

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom du produit	Encre magenta (DC-ID26M)
No CAS	Non applicable
N° CE	Non applicable
Formule moléculaire	Non applicable
Enregistrement REACH Nombre	-
UFI	F5J0-V0PX-J00V-FN7N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisation pour imprimante à jet d'encre.
Utilisations déconseillées	Veuillez consulter le fabricant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du demandeur	SAS PROLASER
Adresse du demandeur	Impasse Johannes Gutenberg, Zone artisanale des Acacias 3, 85430 La Boissière-des-Landes France
Code postal du demandeur	--
Téléphone du demandeur	+ 33 (0)2 513411 57
Fax du demandeur	--
E-mail du demandeur	commercial@pro-laser.fr
Nom du fournisseur	SAS PROLASER
Adresse du fournisseur	Impasse Johannes Gutenberg, Zone artisanale des Acacias 3, 85430 La Boissière-des-Landes France
Code postal du fournisseur	--
Téléphone du fournisseur	+ 33 (0)2 513411 57
Fax du fournisseur	--
E-mail du fournisseur	commercial@pro-laser.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme	N° Téléphone
France	ORFILA	+33(0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A
Dangereux pour l'environnement aquatique - long terme Risque (chronique)	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Avertissement

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

- Prévention :

P261	Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

- Intervention :

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas 'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

- Stockage :

Stockage	Non applicable
-----------------	----------------

- Élimination :

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales et les réglementations internationales.
-------------	--

2.3 Autres Dangers

- Résultats de l'évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB [conformément à (EC) No 1907/2006].
L'eau	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
propylidynétriméthanol	Pas de PBT/vPvB
2-pyrrolidone	Pas de PBT/vPvB
Réactif rouge 195	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
DL-hexane-1,2-diol	Pas de PBT/vPvB
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)- sel disodique	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Non PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer

- Résultats de l'évaluation des propriétés perturbateurs endocriniens

Composant	Résultats de l'évaluation des propriétés perturbatrices endocriniennes [conformément à (UE) n° 2017/2100 ou (UE) n° 2018/605].
L'eau	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
propylidynétriméthanol	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
2-pyrrolidone	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Rouge réactif 195	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
DL-hexane-1,2-diol	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer

Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)- sel disodique	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance / Mélange :

Composant	Poids % contenu (ou plage)	Classification selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M
Eau CAS : 7732-18-5 EC : 231-791-2 Index No. : -	88.2	Non classé	-
propylidynétriméthanol CAS : 77-99-6 EC : 201-074-9 Index No. : -	2.9	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361	-
2-pyrrolidone CAS : 616-45-5 EC : 210-483-1 Index No. : -	0.2	Lésions oculaires/irritation, Catégorie 2, H319 ; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360	-
Rouge réactif 195 CAS : 93050-79-4 EC : 618-900-2 Index No. : -	5	Non classé	-
DL-hexane-1,2-diol CAS : 6920-22-5 EC : 230-029-6 Index No. : -	3	Lésions oculaires/irritation, Catégorie 2, H319	-
Alcools, C12-14- secondaire, éthoxylé CAS : 84133-50-6 EC : 617-534-0 Index No. : -	0.3	Corrosion de la peau/Irritation, Catégorie 2, H315 ; Dommages aux yeux/Irritation, Catégorie 1, H318	-
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy) -, sel disodique CAS : 65143-89-7 EC : 405-430-6 Index No. : -	0.3	Catégorie 1, H318 ; Dangereux pour l'environnement aquatique - court terme (aigu) Catégorie 1, H400 ; Dangereux pour l'environnement aquatique - long terme (chronique) Danger, Catégorie 1, H410	-

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS : 2634-33-5 EC : 220-120-9 Index No. : 613-088-00-6	0.07	Toxicité aiguë - orale, Catégorie 4, H302 ; Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 2, H315 ; Dommages aux yeux/irritation, Catégorie 1, H318 ; Sensibilisation - Peau, Catégorie 1, H317 ; Danger pour l'environnement aquatique - court terme (aiguë) Danger, Catégorie 1, H400	H317:C≥0.036%
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one CAS : 2682-20-4 EC : 220-239-6 Index No. : 613-326-00-9	0.03	Toxicité aiguë - orale, Catégorie 3, H301 ; Toxicité aiguë - cutanée, Catégorie 3, H311 ; Corrosion de la peau/Irritation, Catégorie 1B, H314 ; Dommages aux yeux/Irritation, Catégorie 1, H318 ; Sensibilisation - cutanée, Catégorie 1, H317 ; Sensibilisation - cutanée Catégorie 1, H318 ; Sensibilisation - Peau, Catégorie 1A, H317 ; Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 2, H330 ; Dangereux pour l'environnement aquatique Danger à court terme (aigu), Catégorie 1, H400 ; Danger pour l'environnement aquatique - Long terme (chronique) Danger, Catégorie 1, H410	H317A:C≥0.0015%; M=10; M(Chronique)=1

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Une attention médicale immédiate est nécessaire. Montrer cette fiche de données de sécurité (FDS) au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin en cas d'inconfort.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si elle a du mal à respirer, lui donner de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	Veiller à ce que le personnel médical soit informé de la substance en cause. Prendre des précautions pour se protéger et empêcher la propagation de la contamination.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

1	L'accumulation de substances dans le corps humain peut se produire et susciter des inquiétudes à la suite d'une exposition professionnelle répétée ou à long terme.
----------	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

1	Traiter les symptômes.
2	Les symptômes peuvent être retardés.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés à la zone environnante.
Moyens d'extinction inappropriés	Il n'y a aucune restriction quant au type d'extincteur qui peut être utilisé.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

1	Possibilité de développement de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux en cas d'incendie.
2	Peut se dilater ou se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé ou impliqué dans un incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

1	Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome (approuvé par MSHA/NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet.
2	Combattez le feu à une distance sûre, en vous mettant à l'abri.
3	Empêcher les eaux d'extinction d'incendie de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'eaux souterraines.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

1	Utiliser un équipement de protection individuelle, ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
2	Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.
3	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes éloignées et au vent du déversement/de la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

1	Empêcher toute fuite ou déversement ultérieur si cela ne présente aucun danger.
2	Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

1	Couper la source de la fuite autant que possible.
2	Conserver les fuites dans un endroit ventilé.
3	Absorber le produit déversé dans du sable sec ou un absorbant inerte. En cas de déversement important, contenir le déversement à l'aide d'une digue.
4	Supprimer toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.
5	Contenir le produit répandu, puis le recueillir à l'aide d'un aspirateur à protection électrique ou par brossage humide et le placer dans un conteneur.

6.4 Référence à d'autres sections

1	Les conseils relatifs à l'équipement de protection individuelle figurent à la section 8 de la FDS.
2	Les conseils relatifs à l'élimination figurent dans la section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection

1	La manipulation est effectuée dans un endroit bien ventilé.
2	Porter un équipement de protection approprié.
3	Éviter le contact avec la peau et les yeux.

- Mesures pour prévenir les incendies

1	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
---	---

- Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières

1	Sans objet.
---	-------------

- Conseils en matière d'hygiène générale professionnelle

1	Se laver les mains et le visage après avoir utilisé les substances.
2	Remplacer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

1	Conserver les contenants hermétiquement fermés.
2	Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
3	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
4	Stocker à l'écart des matériaux incompatibles et des conteneurs de denrées alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

1	Outre l'utilisation mentionnée au point 1.2, d'autres utilisations finales spécifiques imprévues peuvent être envisagées.
---	---

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	Pays/Région	Valeur limite - Huit heures		Valeur limite - court terme	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Allemagne (DFG)	-	0.2	-	0.4
	Suisse	-	0.2	-	0.4
	Autriche	-	0.05	-	-
	Corée du Sud	-	0.1	-	-

Valeurs limites biologiques :

Valeurs limites biologiques	Aucune réglementation pertinente
-----------------------------	----------------------------------

Méthodes de surveillance

1	EN 14042 Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation l'exposition aux agents chimiques et biologiques.
2	Norme de la série GBZ/T 300 Détermination des substances toxiques dans l'air des lieux de travail.

Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Composant	Voie d'exposition	DNEL pour les travailleurs			
		Effets aigus (local)	Effets aigus (systémique)	Effets chroniques (local)	Effets chroniques (systémique)
L'eau	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

ENCRE ROUGE - MAGENTA INK (DC-ID26M)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250053QD_EU(En)

Nomination No.: MCHQD2500260-03

Version : V2.0.0.3- FR

Date de révision : 23/01/2025

	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
propylidynétrimethanol	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3,3 mg/m3
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-pyrrolidone	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	29,62 mg/m3
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Rouge réactif 195	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
DL-hexane-1,2-diol	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	123 mg/m3
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophén oxy)-, sel disodique	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	8,8 mg/m3
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	6,81 mg/m3
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

ENCRE ROUGE - MAGENTA INK (DC-ID26M)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250053QD_EU(En)

Nomination No.: MCHQD2500260-03

Version : V2.0.0.3- FR

Date de révision : 23/01/2025

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	0,021 mg/m3	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Prévision d'absence d'effet Concentration (PNEC)	Aucune information disponible
---	-------------------------------

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques :

1	Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
2	Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.
3	Utiliser des équipements électriques, de ventilation, d'éclairage et de protection contre les explosions.
4	Aménager une sortie de secours et une zone d'élimination des risques.

Equipement de protection individuelle :

Exigence générale	
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité appropriées.
Protection des mains	Porter des gants de protection contre les produits chimiques.
Protection respiratoire	Porter un équipement de protection respiratoire personnel approprié.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

Contrôles de l'exposition environnementale

Exposition environnementale contrôles	Aucune information disponible
--	-------------------------------

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide
Couleur	Rouge
Odeur	faible odeur
Seuil d'odeur	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et point d'ébullition plage(°C)	>35
Point d'éclair (vase clos, °C)	> 93,33 (> 200,0 °F) (estimation)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Aucune information disponible
Explosif supérieur/inférieur limites[%(v/v)]	Limite supérieure : Non disponible ; Limite inférieure : Non disponible
Pression de vapeur (kPa)	Aucune information disponible
Densité de vapeur (Air 1) =	Aucune information disponible
Densité relative (eau=1)	Aucune information disponible
Solubilité (mg/L)	Aucune information disponible
Répartition n-octanol/eau coefficient	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Viscosité cinématique (mm ² /s)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

Autres informations

- Informations relatives aux classes de danger physique

Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune information disponible
---	-------------------------------

- Autres caractéristiques de sécurité

Autres caractéristiques de sécurité	Aucune information disponible
-------------------------------------	-------------------------------

ENCRE ROUGE - MAGENTA INK (DC-ID26M)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250053QD_EU(En)

Nomination No.: MCHQD2500260-03

Version : V2.0.0.3- FR

Date de révision : 23/01/2025

RUBRIQUE 10 : : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition ou d'autres réactions chimiques.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage appropriées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Le contact avec des métaux actifs (métaux alcalins, Na, Ca, etc.) provoque une réaction et libère de l'hydrogène.
10.4 Conditions à éviter	Matières incompatibles, chaleur, flammes et étincelles.
10.5 Matériaux incompatibles	Alcali, sodium, calcium et autres métaux actifs, halogènes, oxydes métalliques, oxydes non métalliques, halogénures d'acyle et phosphures métalliques.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de Dangers telles que définies sans le règlement (CE) n° 1272/2008

Encre magenta (DC-ID26M)	
Corrosion/irritation de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation de la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée (Catégorie 1A)
Sensibilisation respiratoire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT-exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë :

Composant	DL50(oral)	LD50(dermique)	LC50(inhalation, 4h)
2-pyrrolidone	328mg/kg(Rat)	> 2000mg/kg(lapin)	Aucune information disponible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1020mg/kg(Rat)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
propylidynétriméthanol	14100mg/kg(Rat)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	249mg/kg(Rat)	242mg/kg(lapin)	0,11mg/L (Rat)

Cancérogénicité : pas de composant listé comme cancérigène

Composant	Liste des substances cancérogènes selon les monographies du CIRC	Rapport sur les substances cancérogènes du NTP
L'eau	Non répertorié	Non répertorié
propylidynétriméthanol	Non répertorié	Non répertorié
2-pyrrolidone	Non répertorié	Non répertorié
Rouge réactif 195	Non répertorié	Non répertorié
DL-hexane-1,2-diol	Non répertorié	Non répertorié
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Non répertorié	Non répertorié
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)-sel disodique	Non répertorié	Non répertorié
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Non répertorié	Non répertorié
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Non répertorié	Non répertorié

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Composant	Propriétés de perturbation endocrinienne
L'eau	Aucune information disponible
propylidynétriméthanol	Aucune information disponible
2-pyrrolidone	Aucune information disponible

Rouge réactif 195	Aucune information disponible
DL-hexane-1,2-diol	Aucune information disponible
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Aucune information disponible
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)- sel disodique	Aucune information disponible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible

Autres informations

Valeurs limites biologiques	Voir section 11.1
--------------------------------	-------------------

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique aigue :

Composant	Poisson	Crustacés	Algues
2-pyrrolidone	LC50 : 4600mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : > 500mg/L (48h)(Crustacés)	ErC50 : > 500mg/L (72h)(Algues)
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)- sel disodique	LC50 : 0,42mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : 4.8mg/L (48h)(Crustacés)	ErC50 : > 100mg/L (72h)(Algues)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	LC50 : 2.15mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : 4.4mg/L (48h)(Crustacés)	Aucune information disponible
propylidynétriméthanol	LC50 : >1000mg/L (96h)(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	LC50 : 0,36mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : 1.07mg/L (48h)(Crustacés)	ErC50 : 0,06mg/L (96h)(Algues)

Toxicité aquatique chronique :

Toxicité aquatique chronique	Aucune information disponible
---------------------------------	-------------------------------

Persistence et dégradabilité :

Composant	Persistence (eau/sol)	Persistence (air)
propylidynétriméthanol	Faible	Faible
2-pyrrolidone	Faible	Faible
DL-hexane-1,2-diol	Faible	Faible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Haut	Haut
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Haut	Haut

Potentiel de bioaccumulation :

Composant	Potentiel de bioaccumulation	Commentaires
propylidynétriméthanol	Faible	BCF=16,2
2-pyrrolidone	Faible	Log Kow=-0,85
DL-hexane-1,2-diol	Faible	Log Kow=0,6913
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Faible	Log Kow=2,73
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Faible	Log Kow=-0,8767

Mobilité dans le sol :

Composant	Mobilité dans le sol	Coefficient de partage entre le carbone organique du sol et l'eau (Koc)
propylidynétriméthanol	Haut	1
2-pyrrolidone	Faible	16.86
DL-hexane-1,2-diol	Haut	1
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Faible	103.9
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Faible	27.88

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Composant	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB [conformément à (EC) No 1907/2006].
L'eau	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
propylidynétriméthanol	Non PBT/vPvB
2-pyrrolidone	Non PBT/vPvB
Rouge réactif 195	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
DL-hexane-1,2-diol	Non PBT/vPvB
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)-sel disodique	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Non PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer

Propriétés de perturbation endocrinienne

Composant	Propriétés de perturbation endocrinienne
L'eau	Aucune information disponible
propylidynétriméthanol	Aucune information disponible
2-pyrrolidone	Aucune information disponible
Rouge réactif 195	Aucune information disponible

ENCRE ROUGE - MAGENTA INK (DC-ID26M)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250053QD_EU(En)

Nomination No.: MCHQD2500260-03

Version : V2.0.0.3- FR

Date de révision : 23/01/2025

DL-hexane-1,2-diol	Aucune information disponible
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	Aucune information disponible
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)- sel disodique	Aucune information disponible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets:**

Déchets chimiques	Avant l'élimination, il convient de se référer aux lois et réglementations nationales et locales en vigueur. Il est recommandé de procéder à l'élimination par incinération.
Emballages contaminés	Les conteneurs peuvent encore présenter un risque chimique lorsqu'ils sont vides. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Renvoyer au fournisseur pour recyclage si possible.
Recommandations en matière d'élimination	Se reporter à la section relative aux déchets chimiques et aux emballages contaminés.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquette de transport : non applicable

CODE IMDG :

CODE IMDG	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
-----------	--

IATA-DGR :

CODE IATA-DGR	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
---------------	--

UN-ADR :

CODE UN-ADR	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
-------------	--

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

- ◆ Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

	Non disponible
--	----------------

- ◆ Transport en vrac conformément à l'annexe V de la convention MARPOL et au code IMSBC.

	Non disponible
--	----------------

- ◆ Transport en vrac conformément au code IGC

	Non disponible
--	----------------

UBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Inventaire international de substances chimiques :

Composant	CE inventaire	TSCA	DSL	IECSC	NZIoC	PICCS	KECI	AIIC	ENCS
L'eau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
propylidynétriméthanol	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2-pyrrolidone	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rouge réactif 195	×	×	×	✓	×	✓	✓	×	×
DL-hexane-1,2-dio	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy))-, sel disodique	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
1,2-benzisothiazol-3(2H) un	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2-méthyl-2H-isothiazol-3 -un	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

[Inventaire CE] Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

[TSCA] Inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act)

[LISTE INTÉRIEURE CANADIENNE DES SUBSTANCES (LIS)] Liste intérieure des substances du Canada

[IECSC] Inventaire chinois des substances chimiques existantes

ENCRE ROUGE - MAGENTA INK (DC-ID26M)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250053QD_EU(En)

Nomination No.: MCHQD2500260-03

Version : V2.0.0.3- FR

Date de révision : 23/01/2025

[NZIoC]	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
[PICCS]	Inventaire philippin des produits et substances chimiques
[KECI]	Inventaire coréen des produits chimiques existants
[AIIC]	Australien. Inventaire des produits chimiques industriels (AIIC)
[ENCS]	Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles

Inventaire européen de substances chimiques :

Composant	A	B	C	D	E	F	G	H	I
L'eau	x	x	x	✓	x	x	x	x	x
propylidynetrimethanol	x	x	x	✓	✓	x	x	x	x
2-pyrrolidone	x	x	x	✓	✓	x	x	x	x
Rouge réactif 195	x	x	x	✓	x	x	x	x	x
DL-hexane-1,2-dio	x	x	x	✓	✓	x	x	x	x
Alcools, C12-14-secondaire, éthoxylé	x	x	x	✓	x	x	x	x	x
Acide benzènesulfonique, hexadécyl(sulfophénoxy)-, sel disodique	x	x	x	x	✓	x	x	x	x
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	x	x	x	✓	✓	x	x	x	x
2-méthyl-2H-isothi azol-3-one	x	x	x	✓	✓	x	x	x	x

- [A] Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation au titre du règlement REACH de l'UE
- [B] Substances soumises à autorisation au titre du règlement REACH de l'UE
- [C] Substances soumises à des restrictions en vertu du règlement REACH de l'UE
- [D] Substances préenregistrées dans le cadre du règlement REACH de l'UE
- [E] Substances enregistrées dans le cadre du règlement REACH de l'UE
- [F] Évaluation des substances - CoRAP dans le cadre du règlement REACH de l'UE
- [G] Liste des substances prioritaires dans le cadre de la politique de l'eau de l'UE (Directive 2455/2001/CE)
- [H] Substances soumises au règlement POP
- [I] Substances proposées comme POP

Remarque :

"✓" Indique que la substance est incluse dans le règlement. "x" Pas de données ou non incluse dans la réglementation.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Information des révisions :

Date de création	2025/01/20
Date de révision	2025/01/23
Motif de la révision	-

Reference

- [1] IPCS : Les cartes internationales de sécurité chimique (ICSC), site web : <http://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.home>.
- [2] CIRC, site web : <http://www.iarc.fr/>.
- [3] OCDE : Le portail mondial d'information sur les substances chimiques, site web : <https://www.echemportal.org/echemportal/> .
- [4] CAMEO Chemicals, site web : <http://cameochemicals.noaa.gov/search/simple>.
- [5] NLM : ChemIDplus, site web : <http://chem.sis.nlm.nih.gov/chemidplus/chemidlite.jsp>.
- [6] EPA : Integrated Risk Information System, site web : <http://cfpub.epa.gov/iris/>.
- [7] Département des transports des États-Unis : ERG, site web : <http://www.phmsa.dot.gov/hazmat/library/erg>.
- [8] Allemagne Base de données GESTIS sur les substances dangereuses, site web : <http://gestis-en.itrust.de/>.

Abréviations et acronymes

CAS	Chemical Abstracts Service	ONU	Les Nations Unies
PC-STEL	Limite d'exposition à court terme	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PC-TWA	Moyenne pondérée dans le temps	CODE IMDG CODE	maritime international des marchandises dangereuses
CMA	Concentration maximale admissible	CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
DNEL	Niveau dérivé sans effet	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
PNEC	Concentration prédite sans effet	IATA	Association internationale du transport aérien
CSEO	Concentration sans effet observé	ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels
gouvernementaux		LC50	Concentration létale 50
NFPA	National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)		
DL50	Dose létale 50	NTP	Programme national de toxicologie
EC50	Concentration efficace à 50	PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique
ECX	Concentration effective X%	vPvB	très persistant, très bioaccumulable
POW	Coefficient de partage Octanol : Eau	CMR	Cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
BCF	Facteur de bioconcentration	RPE	Équipement de protection respiratoire
ED	Perturbateur endocrinien		

Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparée conformément au règlement REACH. Les données incluses proviennent de bases de données internationales faisant autorité et ont été fournies par l'entreprise. Les autres informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Nous nous efforçons de garantir l'exactitude de toutes les informations. Toutefois, en raison de la diversité des sources d'information et des limites de nos connaissances, ce document est uniquement destiné à servir de référence à l'utilisateur. Les utilisateurs doivent juger par eux-mêmes de l'adéquation de ces informations à leurs besoins particuliers. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou y étant liés de quelque manière que ce soit.